

L'Hôtel Louis XIV

(AUTREFOIS L'HÔTEL BLANCHARD)

L'édifice occupé présentement, à la basse-ville, par l'Hôtel Louis XIV, ou, pour plus de précision, une partie de l'emplacement où se trouve l'hôtel en question, a passé, dans la suite des années, par les mains de vingt-deux ou vingt-trois propriétaires successifs. C'est ce que révèle une chaîne de titres établie consciencieusement et aussi complète qu'il a été possible de la faire.

Dans les différentes mutations que cela comporte et dans certains autres actes qui concernent cette propriété, on peut relever plusieurs notes intéressantes et reconstituer assez bien son histoire. Il peut y avoir et il y a, sans doute, des édifices plus intéressants, à bien des points de vue; mais celui-ci, l'emplacement qu'il occupe, comme d'ailleurs tous les emplacements de ce quartier de la basse-ville, appartiennent à la partie tout à fait la plus ancienne de Québec, et c'est là déjà une grande note de distinction.

Après avoir fait la chaîne des titres de la propriété — et cela se fait à reculons, comme une généalogie — nous sommes donc en mesure d'en ébaucher l'histoire; mais ce sera dans une direction opposée. Toute histoire qui se respecte commence par le commencement, non par la fin. Pour cela, nous remonterons en plein milieu du XVII^{ème} siècle, où nous allons prendre, l'une après l'autre, chacune des deux sections de l'édifice, que nous appellerons la section A, sur le coin de la rue Notre-Dame et de la place du même nom, répondant au numéro 2149 du cadastre officiel, puis la section B, à la suite sur la Place, répondant au numéro 2148.

Section A

Le 6 mars 1645, une compagnie de commerce formée ici-même, dans la colonie, et s'intitulant Compagnie des Habi-

tants, se substituait à la Compagnie principale des Cent-Associés, pour tous les privilèges du commerce, et endossait par ailleurs la plupart de ses charges, pour lesquelles on avait fait jusque-là tant de frais, avec de bien maigres résultats. C'était une cession de biens, à la manière de ce qu'on appellerait volontiers une faillite.

La jeune Compagnie entendait bien mener les choses autrement et, de fait, aussi, les débuts furent encourageants. Le magasin de l'ancienne Compagnie, bâti du temps de Champlain, se trouvait sur partie de l'emplacement actuel de l'église Notre-Dame des Victoires. Il était trop exigü et probablement délabré. La Compagnie des Habitants, dès le début de son règne, en construisit un autre, qu'on appela naturellement le « magasin neuf », par opposition au premier, qui devint le « vieil magasin ». Le magasin neuf était une construction en pierre de 80 pieds de front sur la rue Notre-Dame, commençant à la rue du Porche, en tirant vers le sud, sur une profondeur de 24 pieds. Les documents manquent qui permettraient d'en donner plus ample description.

Mais la Compagnie des Habitants, qu'on appelait aussi la Communauté des Habitants, entra assez vite, à son tour, dans de mauvaises affaires. Dix ans après sa fondation, elle était insolvable. Une délibération du « Conseil estably par le Roy à Québec », le 4 décembre 1655, décrétait que le magasin neuf « seroit vendu . . . pour subvenir aux dépenses présentes de la Communauté ». L'adjudication, après enchère publique, fut faite le 18 décembre 1655, pour 1900 livres, en faveur du sieur Charles Sevestre. Ce dernier déclara immédiatement qu'il n'était qu'un prête-nom en faveur de Charles de Lauzon-Charny, le fils du gouverneur, à ce moment (Titres des concessions en roture à Québec, cahier I, f. 323 et suivants, aux Archives de la Province). Si l'on tient compte du fait que Charles Sevestre était commis de la Compagnie, et Lauzon, un de ses principaux associés, on en pourra déduire, sans trop de risque, même au prix d'un jugement téméraire, que la Communauté des Habitants avait racheté à bon compte sa propriété, tout en effaçant ses dettes ou une partie. Ce sont des procédés qui ont existé . . . et qui existent encore.

Quoi qu'il en soit, un an après, Lauzon-Charny, devenu gouverneur intérimaire et se préparant d'ailleurs à repasser en France, où il devait bientôt entrer dans les ordres, transporta la propriété du magasin neuf à Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Nicolas Juchereau, sieur de St-Denis et François Bissot, sieur de la Rivière, par contrat devant Rouer, notaire, le 27 décembre 1656. La famille Juchereau était riche et influente; elle avait ses coudées franches dans le commerce de la Nouvelle-France. Le magasin neuf lui demeura pendant onze ans. Le 8 août 1667, devant Rageot, notaire, les Juchereau le revendaient à Jean Talon, intendant de la colonie. A cette époque, le magasin neuf était déjà vieilli, nous apprend le contrat; mais Talon n'était pas homme à laisser des biens en perdition et le magasin a dû devenir, à cause de sa grandeur et de sa situation, l'entrepôt général de cet actif administrateur.

Talon acquit vers le même temps du sieur Jacques Sevestre un petit emplacement d'environ 24 pieds par 24, faisant suite au grand magasin, et occupant l'espace qui le séparait de la grande place ou place royale de la basse-ville (contrat devant le notaire Rageot, 30 septembre 1668). Jacques Sevestre disait avoir eu cet emplacement par concession du gouverneur d'Argenson, sans pouvoir en préciser la date. Sur l'emplacement ainsi vendu à l'intendant Talon, il ne se trouvait d'autre construction qu'une charpente de maison en bois restée inachevée; et, d'après les titres postérieurs, on voit que Talon ne s'est pas préoccupé de terminer la bâtisse. Il était tout de même propriétaire, à la fin de 1668, de toute la bordure de la rue Notre-Dame, depuis la rue du Porche jusqu'à la place Notre-Dame, et cela comprenait l'encoignure occupée aujourd'hui par l'Hôtel Louis XIV. A l'automne de 1672, Talon retournait en France, avec, apparemment, l'arrière-pensée de revenir, si sa santé le lui permettait, car il conservait à peu près tous ses biens acquis en Canada. Mais ses ambitions, si elles étaient telles, ne devaient jamais se réaliser.

Il nous faut rappeler ici un triste événement qui affligea la basse-ville de Québec, en 1682. Dans la nuit du 4 au 5 août, le feu se déclara à la maison d'un nommé Étienne Blanchon, située au pied de la Côte de Lamontagne, et

l'incendie, poussé sans doute par le nord-est, dégénéra en conflagration. Le feu se propagea vers le sud, des deux côtés de la rue Notre-Dame et sur la rue St-Pierre. Et, malgré les efforts déployés pour l'enrayer, dans moins de huit heures, les deux tiers de la basse-ville, toute la partie centrale, un total de 55 corps de logis, n'étaient plus que des ruines. Le grand magasin de M. Talon — on ne sait pas à quel usage il était alors employé — n'avait pas été épargné.

Dans l'automne de la même année, 1682, le 12 novembre, l'intendant De Meulles écrivait au Ministre, à Paris, et lui suggérait de remettre en service l'édifice incendié, « estimé, disait-il, mil escus, monoye de Canadas, à cause de sa situation . . . Le Roy, ajoutait-il, peut ordonner à Messieurs les Interessez dans la ferme du Castor de restablir ce magasin bruslé de la ville basse, dont ils se peuvent servir, pour y mettre tous leurs castors, et par ce moyen avoir un magasin aussy beau que celui qu'ils ont loué jusques à present du Sr de la Chaisnaye . . . » La suggestion, cependant, n'eut pas de suite et tout ce que l'ancien intendant Talon put faire, fut de vendre la propriété entière, soit les deux emplacements contigus, pour la somme encore appréciable de 4,000 livres de ce pays; il ne lui en avait pas coûté autant, et, pourtant, il n'y restait que des ruines. C'est Mme Perrot, sa nièce, femme du gouverneur de Montréal, qui passa le contrat, en vertu de procuration, le 4 novembre 1687, devant le notaire Genaple, et l'acquéreur fut Eustache Lambert dit Dumont, un riche commerçant de Québec, qui avait épousé Marie Vaneck, apparemment une hollandaise, amenée prisonnière des colonies du sud; elle était veuve d'Edward Scott, marchand « aux iles de l'Amérique Méridionale ».

Eustache Lambert-Dumont eut le malheur de périr en mer, en 1691, dans le naufrage du *Saint-François-Xavier*. Mais, avant ce voyage fatal, il avait eu le temps de mettre en valeur la propriété qu'il avait acquise. Devant le notaire Genaple, il passait successivement avec Claude Baillif, architecte, un marché de maçonnerie, le 27 décembre 1687, le lendemain, un marché de charpenterie avec Jean Marchand et Robert Lefebvre, enfin, le 21 avril 1688, un marché

de menuiserie avec Joseph Vendendaigue, de Beauport. Sans entrer dans les détails de ces différents marchés, nous dirons qu'ils comportaient la démolition des vieilles murailles de pierre et l'édification d'une maison de 72 pieds par 24, en pierre, à deux étages sur la cave et grenier au-dessus. C'était une grosse entreprise; mais déclarons tout de suite qu'elle ne fut pas réalisée dans son intégrité, ni exactement dans le temps prévu. Le 26 avril 1689, l'architecte Claude Baillif en est encore à la première étape, celle de la maçonnerie, ainsi qu'il appert par un marché conclu ce jour-là devant Rageot, notaire, entre Eustache Lambert-Dumont et Jean le Picard, à propos d'un pignon mitoyen. Il faut dire que le Picard était le voisin, sur la place Notre-Dame, se trouvant bâti entre Lambert-Dumont, à droite, et un nommé De Lino, à gauche, car il y avait alors sur la Place trois emplacements distincts et trois maisons, comme il y a encore aujourd'hui trois numéros du cadastre, dont deux occupés par l'Hôtel Louis XIV.

Quelques jours après le marché pour un pignon mitoyen, survenait un contretemps dans les travaux et conséquemment une modification des plans et dimensions. En effet, le 13 mai 1689 (Procès-Verbaux des Grands-Voyers, cahier A, pièce 28), les travaux étant commencés dans les caves et au rez-de-chaussée, François Genaple, le commis du Grand-Voyer, venait imposer un alignement à l'architecte, et il avait à cet effet une ordonnance de Denonville et Champigny, du 25 avril, où il était enjoint au sieur Dumont de ne pas anticiper sur la place publique ni de construire autrement que dans l'alignement de front de ses voisins le Picard et De Lino. De cette façon, la symétrie était sauvée, l'ordre public et l'espace vacant de la place royale y gagnaient quelque chose, mais Lambert-Dumont y perdait 7 pieds par 24 d'un emplacement qui était bien à lui et qui devenait pratiquement de nulle valeur, par le fait qu'il ne pouvait s'y construire.

L'entreprise se poursuivait quand même, et c'est à l'été de 1689 que nous avons toutes raisons de faire remonter la confection de ces voûtes que l'on voit encore dans le bas de l'édifice actuel. Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans aucun des documents, même postérieurs, qu'il nous a

été donné de retracer, parce que c'était alors une forme de construction assez courante, nous savons que ces voûtes doivent avoir l'âge des murailles qu'elle supportent. Or, les murailles ne sont certainement pas celles du magasin de Jean Talon, qui avait précédé, parce qu'il n'était pas tout-à-fait à la même place et qu'on avait dû le démolir. Par contre, elles sont restées les mêmes, apparemment, depuis la construction de 1689, parce que les dimensions de l'édifice n'ont pas changé; la solide maçonnerie de ces temps-là résistait aux incendies et l'on reconstruisait dans les mêmes murs. En nous rappelant que le pied français valait plus que le pied anglais, comparons les dimensions de l'édifice du coin, que nous avons désigné comme la section A de l'Hôtel Louis XIV, dimensions révélées par un document moderne et par un autre tout à fait du début de son histoire. Dans la vente du 20 juillet 1903, Alfred Boivin à Joseph Cloutier (notaire J.-G. Couture), la description de l'emplacement nous donne « 24 pieds 9 pouces rue du Marché et 38 pieds 7 pouces rue Notre-Dame, ensemble la maison en pierre à trois étages dessus érigée . . . » Remontons maintenant à l'inventaire des biens de feu Eustache Lambert-Dumont, par Genaple, le 30 juillet 1693. Cet inventaire est dressé dans tous les détails avec un soin méticuleux; il est particulièrement intéressant, tant par son âge vénérable que par les renseignements fournis sur la vie domestique et le commerce du temps: Lambert-Dumont était un riche bourgeois et un marchand important. La description de ses immeubles est également fort explicite; en voici des extraits: « Une maison de maçonnerie bastie depuis quatre a cinq ans sur la partye demplacement qui reste a la dite communauté, laquelle est de trente sept pieds en longueur sur la dite rue Notre-Dame et de vingt quatre pieds de front sur la place Royale, construite de pierres de Beauport a deux estages et un grenier par dessus les caves depuis le rets de chaussée; la couverture de laquelle maison est a doubles planches; ycelle maison enduite a plein par le dedans: ayant un mur de separation de deux pieds depaisseur depuis le bas de la cave jusqu'au haut de la dite maison lequel forme deux caves de plein pieds, une boutique et cuisine au dessus, deux chambres a feu a lestage d'en haut

et deux greniers par dessus; tous les planchers en bon état de bon bois de pin portez par de fortes poutres de fresne; la dite boutique garnye de toutes ses tablettes et comptoires; la cuisine ayant une bonne cloison de madriers de bois de pin embouvetez et a doubles paremens, laquelle cloison forme une allée de laquelle on entre en la dite cuisine par une porte vis a vis celle de la rue; et en la boutique a main droite et en la cour de la dite maison a main gauche; entre la porte de laquelle cour et celle de la rue est encor dans lad. allée un escalier a un simple noyau de bois de merisier dont les limons et folimons sont de madriers de bon bois de pin proprement faits. Au dessus de la dite allée en est une autre pareille qui separe lesd. deux chambres de l'étage d'en haut et est fermée par une cloison a l'opposite et semblable a celle den bas et forme lune des deux chambres qui est au dessus de la dite cuisine et de pareille grandeur, en laquelle chambre est un cabinet ayant vue sur la dite rue Notre-Dame et se trouve entre l'escalier et le pignon du costé de la cour; lequel escalier conduit de là dans lesd. greniers, et a en cet endroit une porte fermant à clef; le tout estant neuf et en tres bon estat . . . Ensuit lestat et disposition de lad. cour laquelle cour est fermée dun bout par le pignon dela dite maison et dautre bout par le pignon de la maison du Sieur Poisset qui est bastie sur la partye demplacement que le dit deffunt Sieur Dumont a vendu aux Sr. et dame Milot pere et mere de la femme dud. Sr. Poisset; et du costé de la dite rue Notre-Dame par une muraille neufve de bonne maçonnerie de pierre de Beauport de deux pieds depaisseur comme le reste de la dite maison; enduite a joints apparens et au milieu de laquelle il y a une bonne porte a 2 battans fermante a deux verrouils, en bon état; ycelle muraille ayant dix pieds de hauteur depuis le rets de chaussée jusqu'aux cordons de son chaperon; et par le derrière du costé du Sr. Jean le Picard lad. cour fermée par la vieille muraille quy estoit sur le dit emplacement au temps que le dit feur Sieur Dumont l'a acquis comme dit est cy devant.» Avec toutes ces descriptions, nous apprenons clairement comment Eustache Lambert-Dumont avait, en peu de temps, tiré parti de son vaste emplacement. Et nous voyons que les dimensions de la maison du coin sont les mêmes que plus de 200 ans dans la suite.

Après la mort du négociant, l'immeuble entra dans la succession. Ils étaient quatre petits enfants . . . , des mineurs, ayant chacun une part d'héritage à leur revenir. Parvenus à majorité, ou entrés dans le mariage, trois d'entre eux, Eustache, Marie et Louise, cédèrent leur quote-part, en 1709 et 1713, à leur beau-frère, François-Marie Bouat, époux de Madeleine Lambert-Dumont et marchand de Montréal. Pendant ce temps et peut-être encore après, leur maison de la basse-ville était occupée, nous dit-on, par un nommé Foucault, sans doute marchand, lui aussi, pour continuer le commerce commencé.

François-Marie Bouat n'était pas seulement marchand; il avait été voyageur au Mississipi et devait devenir, en 1716, lieutenant général de la justice dans Montréal. Il semble qu'il avait acquis une respectable fortune, puisque, malgré une assez nombreuse famille, il pouvait doter sa fille aînée, Marguerite, de la somme de 10,000 livres, à son mariage avec Paul-Louis Dazemart de Lusignan, lieutenant de la marine, le 18 janvier 1722 (contrat devant Raimbault). Mais, quelque temps après le mariage (Raimbault, 16 septembre 1722), les dispositions furent changées: au lieu et place de la dot en argent, les beaux-parents transportèrent à Lusignan la propriété de leur maison à Québec, et le jeune ménage vint y résider, pas plus tard qu'au printemps 1726, comme on peut le voir par une donation mutuelle, passée le 12 avril, devant le notaire La Cetière. Plus tard, la famille Lusignan habita à la haute-ville, rue Desjardins (pièce 2628, aux Archives de la Province), et rue St-Louis (recensement de la paroisse de Québec en 1744). C'est un nommé Touron qui occupait comme locataire la maison de la rue Notre-Dame, quand elle fut vendue, le 24 février 1747 (Pinguet, notaire).

L'acquéreur, cette fois encore, n'était pas le dernier venu. En plus d'être négociant, Antoine Lemaître Lamorille était alors capitaine des barques et maître du port de Québec. Il y aurait beaucoup à dire sur ce personnage et sa fonction, si les cadres de ce travail pouvaient l'admettre. Cependant, l'histoire d'une maison ne peut devenir l'histoire du Canada tout entier. Pour aller plus vite, comme dirait l'autre, passons maintenant au déluge !

Le déluge, en l'occurrence, ce fut la conquête du pays par les Anglais, avec les trances qui l'accompagnèrent et les bouleversements qui la suivirent. Durant le siège de Québec, le 9 août 1759, au milieu de la nuit, les pots-à-feu de l'ennemi allumèrent trois incendies, qui, dégénérés en conflagrations, consumèrent toute la basse-ville, 135 maisons avec l'église succursale, Notre-Dame des Victoires. Une des gravures de Shortt, sur Québec après le siège, nous fait voir une partie des ruines de ce qui était encore à cette époque le quartier le plus peuplé et le plus actif de tout Québec.

La tourmente passée, on s'empressa de faire le point. Le bilan de l'affaire était désastreux sous plus d'un aspect. Plusieurs se découragèrent ou n'eurent pas la force de se relever. En 1763, la veuve Antoine Lemaître Lamorille est passée en France; son mari est mort; où ? depuis quand ? on ne sait comment. Elle n'a donc que faire de cet « emplacement et maison incendiée pendant le siège de Québec . . . au coin des rues Notre-Dame et place du marché »; c'est pourquoi elle les fait vendre par des procureurs, François Mounier et Thomas Lee, à Antoine Florent Meignot (notaire J.-C. Panet, 31 octobre 1763), pour la somme énorme de 12,000 livres, dont 6,000 comptant; mais il faut dire que l'argent était alors fort déprécié, en raison d'une inflation plus que normale.

Il s'agissait, pour l'acquéreur, de reconstruire. Il dut y avoir à cette fin un ou plusieurs marchés devant notaire; on ne s'en passait guère dans ce temps-là. Cependant, ils n'ont pu être retrouvés; nous aurions peut-être là entendu parler un peu des voûtes dans la cave. Nous savons tout de même quelque chose de cette reconstruction par un inventaire qui fut fait, le 21 mai 1764, des biens de la succession de feu Charles Dubeau (notaire Sanguinet). Il faut dire que feu Charles Dubeau n'avait que deux filles, dont l'une, mariée précisément à Florent Meignot, venait elle-même de décéder. On apprend, par ce document, que Florent Meignot, anticipant sur le partage de la succession et utilisant les biens de sa femme, s'en est servi pour payer son acquisition et même pour y reconstruire: « lequel emplacement, est-il dit dans l'inventaire, led. sieur Meignot est

actuellement après faire rebâtir, et il lui a coûté jusqu'à ce jour . . . » à part les 6,000 livres comptant pour le prix d'achat, 840 livres payées à Antoine Parent, entrepreneur de la maçonnerie, et Jean Baillargé, entrepreneur menuisier. La maison fut donc reconstruite au cours du printemps et de l'été 1764. Nous voyons qu'elle fut aussitôt louée, car le bail se trouvait échu dès le 23 décembre 1765.

A cette date, en effet, après un compromis passé trois jours auparavant (Saillant, notaire, 20 et 23 décembre 1765), Antoine Florent Meignot céda la propriété à son beau-frère, Louis Lizot dit Lixante. L'acheteur reconnaissait devoir au vendeur, en plus du prix de la maison, 5,000 livres de 20 sols pour « la valeur des tapisseries, des poêles de fer, des armoires, de plusieurs autres meubles meublans et fournitures de marchandises du magasin ». Voilà qui nous indique bien l'emploi qu'on faisait de la maison: c'était toujours le même.

A l'endroit où Eustache Lambert-Dumont avait jadis aménagé une petite cour attenante à son magasin et ouvrant sur la rue Notre-Dame, se trouvait, en 1765, une maison, incendiée comme le reste, en 1759, appartenant aux héritiers Bezançon, et qui n'avait pas encore été relevée de ses ruines. Louis Lizot, déjà propriétaire de la maison du coin, comme nous venons de voir, s'en porta acquéreur, par adjudication, le 13 décembre 1771, et la fit rebâtir avec un mur mitoyen près de la première.

Louis Lizot vendit ensuite la maison du coin à Jacques Languedoc, marchand, se réservant la maison suivante. Le contrat de vente, passé le 25 mai 1778 (A. Panet, notaire), décrit, en conséquence, « une partie de maison en pierre à deux étages, avec cave au-dessous et grenier au-dessus ». Les deux maisons, qui, un moment, n'en ont fait qu'une, reprennent leur identité, par la fermeture du pignon mitoyen. Jacques Languedoc, marchand, chef d'une lignée de célèbres négociants, est devenu propriétaire de la maison du coin, la plus avantageusement située, et quelques-uns de ses descendants ou héritiers conserveront une part de cette propriété jusqu'en 1873, c'est-à-dire tout près d'un siècle. Durant ce temps, il paraît probable que la maison a été relevée d'un étage, à moins qu'on ne fasse compter le grenier

comme tel, car, à partir de 1841, les contrats donnent trois étages: « a three story stone house ». Le 20 juillet 1903, quand Joseph Cloutier, hôtelier, en devient propriétaire (notaire J.-G. Couture), la description est encore la même. Mais tout est à la veille de changer; car le dernier acquéreur est déjà propriétaire de la maison voisine, sur la place Notre-Dame, où il tient hôtel, et les deux édifices vont se confondre en un seul vaste établissement d'hôtellerie, qui subsiste encore aujourd'hui.

Section B

Nous passons maintenant à l'histoire de la section B de l'Hôtel Louis XIV, et nous avons appelé ainsi la partie est, répondant au numéro 2148 du cadastre officiel, mesurant 24 pieds sur la place Notre-Dame, par 66 pieds de profondeur. C'est donc de beaucoup la partie la plus importante de l'hôtel, par les dimensions. Mais son histoire, si elle est à peu près aussi ancienne que celle de la première section, est plus courte à raconter, parce qu'elle présente beaucoup moins de traits saillants. Elle est, du reste, un peu le pendant de la première. Par exemple, les deux incendies de 1682 et de 1759 ravagèrent cette maison aussi bien que la voisine.

Les deux premiers anneaux de cette seconde chaîne de titres nous font retrouver les mêmes personnages que dans la première. Le 20 novembre 1654, Jean de Lauzon, gouverneur, au nom de la Compagnie des Cent-Associés, concède l'emplacement à son fils Charles de Lauzon-Charny. Cet emplacement n'était pas bâti, et il s'agit là du premier titre de concession, au-delà duquel il est à peu près inutile de chercher. Il est cité dans l'acte suivant la vente que fait de Lauzon-Charny, le 1 avril 1662 (notaire Audouart), à Jean Juchereau de la Ferté et Nicolas Juchereau de St-Denis. Ils étaient déjà propriétaires de l'emplacement voisin, dont nous avons parlé. Lauzon n'avait pas encore construit: ce sont les Juchereau qui vont y établir solidairement un corps de logis, avec cave, chambre à feu et grenier, suivant la formule de langage employée dans ce temps-là.

Quelques années après, Juchereau de St-Denis vend sa part à Pierre Nolan (Rageot, 27 mars 1673), et Juchereau

de la Ferté cède la sienne à Pierre le Picard (Becquet, 12 août 1675). Ainsi, nous assistons au spectacle assez cocasse de deux étrangers possédant chacun une moitié de maison et d'emplacement, sans pouvoir dire laquelle, puisque ce sont des parts indivises.

Pierre le Picard est boulanger, et probablement qu'il occupait déjà la maison au moment d'en devenir le co-propriétaire, puisqu'on dit, dans le contrat, qu'il y a dans la cour une boulangerie. Il n'en était pas ainsi, apparemment, quand, deux ans auparavant, Pierre Nolan avait acquis la première moitié de la maison; on décrivait alors « la dite maison consistant en deux chambres à feu, haute et basse, un fournil, cabinets avec le grenier, avec la court et une estable à cochons, le tout ainsi qu'il se poursuit et comporte, etc. . . » C'est peut-être l'étable à cochons qui, sous la gouverne de Pierre le Picard, s'est muée en boulangerie ! En somme, changement de peu d'importance !

Moins de deux ans et demi vont s'écouler et Pierre le Picard ainsi que sa femme, Anne de Suraulne, auront eu le temps de quitter ce monde. Le 31 décembre 1677 (Duquet, notaire), leur fils, Jean le Picard, marchand à Beaupré, louera la maison à Jean le Verart, canonnier; « le preneur souffrira que Bernard Gontier et Jean Amiot, demeurans en cette ville, pourront cuire leur pain au four dépendant de la dite maison ». Le fait que Jean le Picard loue la maison toute entière, sans division, nous apprend qu'il a fini par acquérir la moitié appartenant à Pierre Nolan. Le 9 octobre 1680 (Duquet, notaire), il signera un autre bail à François Vienney-Pachot, qui sera l'occupant jusqu'à l'été 1682.

Après l'incendie survenu cette année-là, le Picard ne tarde pas à relever la maison de ses ruines. Il y établit son propre commerce et, quand il meurt, le 29 novembre 1700, il a eu le temps de devenir l'un des principaux marchands de Québec. L'inventaire de ses biens et de ses papiers a été dressé par Chambalon, notaire, le 10 janvier 1701; ce document très intéressant est un vrai monument d'écriture.

L'immeuble est donc entré dans la succession: les deux enfants de Jean le Picard, Catherine et Jean-Joseph, issus du dernier de ses trois mariages, en deviennent co-propriétaires, et l'on voit se répéter l'état de choses déjà rencontré

auparavant. Cette fois, c'est plus curieux encore, en fait de conséquences, car tous deux veulent occuper leur moitié respective; et, comme ils sont mariés, il arrive ce que l'on voit, quand deux couples d'oiseaux habitent côte à côte. Pour un prétexte quelconque, la part de l'un paraît empiéter sur celle de l'autre, et voilà nos oiseaux en chicane. Le Conseil Supérieur est instruit de l'affaire, rend un arrêt le 19 août 1726, en conséquence duquel Jean Maillou, architecte, vient faire une expertise, le 28 novembre (Pièce détachée aux Archives de la Province, no 738). Il constate que les parts sont inégales: l'un a 11 pieds et 7 pouces de front, l'autre 11 pieds et 11 pouces. Quel dommage! Pour que les portions s'égalisent, le dernier devra donc céder deux pouces de terrain au caprice de sa belle-sœur!

Puis les années s'écoulaient et chaque moitié de la maison a le temps de passer par 4 ou 5 propriétaires successifs, jusqu'au moment de la conquête, où nous avons vu qu'elle fut incendiée durant le siège. C'est John Mayer dit Grosjean, qui, par deux contrats, en 1763, devint propriétaire de tout « l'emplacement avec les débris » qui se pouvaient trouver dessus (notaires Gouget, 9 janvier 1763, et Saillant, 4 mars). John Mayer était négociant. Plus tard, Martin Chinic ouvrit un commerce dans la même maison. Mais il devait s'en faire enlever prématurément la propriété, par une vente du shérif, après un jugement de la cour du Banc du Roi, le 7 octobre 1809. L'adjudication eut lieu, le 26 mars 1810, en faveur de Charles Smith, qui acquit l'immeuble pour la somme appréciable de 1,650 livres sterling.

C'est sous le règne de Charles Smith que, pour la première fois, et, apparemment, à partir du 1er mai 1844, cette maison fut utilisée comme hôtel, aux mains de Jacques Blanchard, qui la prenait à bail pour trois ans (A.-B. Sirois, notaire, 9 février 1844), au prix de 162 £, pour la première année, et de 150 £, pour les deux autres. Le premier bail devait être ensuite renouvelé et, pendant de longues années, Jacques Blanchard devait y exercer sa profession d'hôtelier.

Que faut-il penser de cette affirmation de George Gale, dans *historic tales of old Quebec*: . . . Mr Blanchard, who in 1836 and for years later was proprietor of the hotel known as the Blanchard House, facing Notre Dame Square » ?

C'est peut-être vrai pour la date; mais nous aurions plus de certitude, si l'auteur donnait une référence et, de plus, s'il ne se méprenait pas sur un point d'une certaine importance. En effet, malgré son long règne comme hôtelier, Blanchard ne fut jamais *propriétaire*, du moins pour la maison dont nous parlons; la chaîne des titres nous en rend le témoignage.

Une chose certaine, pourtant, c'est que Blanchard n'a pas occupé seulement cette maison, mais aussi, et dès le début, peut-être même avant, la maison voisine, celle qui est demeurée jusqu'aujourd'hui avec son visage d'autrefois; pour faire un hôtel avec ces anciennes maisons, ce n'était pas trop d'en prendre deux. Nous avons donc découvert que Blanchard prenait aussi à loyer cette seconde maison. Dans un bail passé le 9 mars 1848 (A.-B. Sirois, notaire), par Charles Langevin, au nom de la veuve Pierre Bruneau, propriétaire, on lit ce qui suit: « une maison . . . située sur le marché supérieur de la Basse-Ville connue sous le nom d'Hôtel Blanchard avec ensemble la cour et dépendances de la dite maison dont le dit preneur se déclare satisfait et content pour l'occuper depuis plusieurs années . . . » C'est peut-être en cette maison que l'Hôtel Blanchard aurait pris naissance, selon Gale, en 1836.

Monsieur P.-G. Roy, dans *Les Ursulines de Québec*, page 12, parlant de la maison où les Ursulines sont censées avoir logé après leur arrivée, en 1639, nous dit: « Cette petite maison était située au coin de la rue St-Pierre et de la rue (de la place) Notre-Dame, précisément sur le site de l'ancien Hôtel Blanchard. A cette époque, à chaque année, les eaux du Saint-Laurent venaient battre le mur de fondation de leur maison ». Si l'on prend pour acquit la première affirmation, la dernière devient fort douteuse. Quant à la deuxième, si l'auteur est dans le vrai, l'Hôtel Blanchard se serait étendu un jour jusqu'à la rue St-Pierre et aurait englobé encore une maison de plus que les deux dont nous venons de parler; cela resterait à vérifier.

Revenons aux propriétaires de la maison qui nous intéresse spécialement, comme étant la section B de l'Hôtel Louis XIV. Charles Smith, gros négociant et propriétaire de vastes terrains à la Canardière, fait un jour un partage

de ses biens entre ses descendants (A.-B. Sirois, 12 sept. 1848). C'est Louisa Smith, épouse de John Atkins, qui reçoit pour sa part la maison de l'Hôtel Blanchard; plus tard, sa sœur, Barbara Smith, épouse de Joseph Parke, constructeur de vaisseaux, en devient propriétaire à son tour (Shérif, 11 novembre 1861). Enfin, Joseph Parke vend à Joseph Cloutier, le 30 juin 1897 (notaire J.-G. Couture). Et voici que nous rejoignons, avec ce dernier, la première chaîne de titres, et nous n'en avons plus qu'une seule à suivre.

* * *

En effet, le même Joseph Cloutier, hôtelier, continuant à opérer sous la dénomination de l'Hôtel Blanchard, achète la maison du coin, i.e. la section A, le 20 juillet 1903, comme nous l'avons vu précédemment, et réunit les deux maisons sous une seule administration. Le nouveau propriétaire est entreprenant, et bientôt l'aspect de l'hôtel va considérablement changer. Une vaste restauration, opérée en 1906, réunit, par l'extérieur aussi bien que l'intérieur, les deux maisons en un seul édifice, assez imposant, qui subsiste tel quel aujourd'hui. Joseph Cloutier est mort, il y a une couple d'années, après avoir abandonné son commerce depuis 1932.

Les deux principaux hôteliers, durant cette période respectable de cent années, furent donc Jacques Blanchard et Joseph Cloutier. Les autres noms qu'il nous a été donné de retracer, sont, après Blanchard, Mme Pelletier, qui tint l'hôtel pendant six ans et dont le mari était navigateur; après Joseph Cloutier, un nommé Saint-Jean, au nom de la succession Boswell, puis Alfred Bélanger, jusqu'à l'automne 1942.

L'Hôtel Blanchard a connu des jours brillants et beaucoup de vogue pendant longtemps. Peu de voyageurs d'un certain âge ont oublié son hospitalité. Une société très variée, mais parfois très digne, y avait rendez-vous. On conserve encore dans la plus belle chambre, au no 14, le mobilier de luxe que M. Taft, quand il fut Président des États-Unis, y avait fait installer pour son usage, lorsqu'il

passait par Québec avec son épouse, incognito, en allant et venant pour ses vacances à La Malbaie.

Les propriétaires actuels, sous la gérance active et clairvoyante de M. J.-H. Paré, se proposent bien de maintenir à leur hôtel son cachet de popularité bien canadienne-française. Ils l'ont appelé l'Hôtel Louis XIV, en raison du monument qui orne la place sur la devanture. Et ce monument est lui-même un souvenir — plus ou moins réussi — du premier buste de Louis XIV qui y fut installé par l'intendant Champigny, en 1686, sous le règne même du Grand Roi. Cette note historique ajoute encore quelque chose au cachet d'antiquité que l'hôtel mérite bien de conserver⁽¹⁾.

Honorius PROVOST, *ptre*,
sous-archiviste du Séminaire de Québec.

(1) On vient d'annoncer que la Commission d'Embellissement de Québec, après avoir enlevé le buste de Louis XIV, se propose de le replacer sur un autre monument, tout près du porche de Notre-Dame des Victoires.

Les livres

Marius BARBEAU. *Côté, the wood Carver*. Publication of the Ryerson Press, Toronto.

Gentil ouvrage qui met en relief le talent de Côté. Nombreuses illustrations. P.-A. P.

Louis-Philippe AUDET. *Le Frère Marie-Victorin éducateur*. Les Éditions de l'Érable, 25A, rue Lachevrotière, Québec. Prix: \$1.25 chez l'auteur ou en librairie; \$1.35 franco.

Belle biographie de 300 pages, précédés d'une préface de Mgr Philippe Perrier, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal; 16 planches en hors texte et 2 appendices comprenant des lettres d'appréciations de la Flore laurentienne et la bibliographie complète du Frère Marie-Victorin par Marcelle Gauvreau, voilà.

Peut-être le Frère Marie-Victorin est-il plus apprécié par les étrangers que par ses compatriotes. Il y a de ces choses étranges ! On s'habitue à côtoyer des hommes remarquables sans les estimer à leur juste valeur.

Il convient de féliciter l'auteur et de le remercier d'avoir mis en beau relief la belle figure du Frère Marie-Victorin. Marie-Victorin fut un réalisateur splendide dans le monde de la pédagogie et dans le monde universitaire. Il est un maître qui a fait école.

N. E.